

Bulletin d'inscription est à retourner **avant le 25 août 2026** à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de Saint Just des Marais
192 rue de Saint Just des Marais - 60000 BEAUVAIS

accompagné de :

- la photocopie recto-verso de votre carte d'identité en cours de validité ou de votre permis de conduire
- votre paiement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de St Just des Marais

Le stationnement des véhicules des exposants est **TOTALEMENT INTERDIT** sur le parking Saint Quentin.

AUCUN EXPOSANT NE PEUT GARDER DE VÉHICULE SUR SON EMPLACEMENT.

AUCUN EXPOSANT NE POURRA QUITTER LA BROCANTE AVANT 17h. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne peut circuler sur la brocante de 8h30 à 17h.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom-Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse Mail :

Particulier Professionnel

Désire réserver :

- place(s) de parking (2m35) x 8,50 € = €
- place(s) de parking en angle x 23 € = €

à régler par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de St Just des Marais

N'oubliez pas de compléter les pages 2 et 3 de ce document.

Toute inscription INCOMPLÈTE ne sera pas prise en compte.

Nous vous adresserons un courrier pour vous confirmer votre inscription avec un ticket précisant votre emplacement.

Comité des Fêtes de Saint Just des Marais – Saint Quentin

Je soussigné(e) NOM :

PRÉNOM :

Demeurant

Certifie sur l'honneur que ma participation à une brocante est exceptionnelle.

Téléphone :

NATURE DES OBJETS PRÉSENTÉS

- Appareil électroménager
- Collection (préciser)
- Vêtements
- Jeux / Consoles
- Disques
- Cartes postales
- Meubles
- Jouets
- Appareil "Hifi"
- Cassettes vidéo
- Livres
- Vaisselle
- Bibelots
- Outils
- Appareils informatique
- Bijoux

Autres (précisez).....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature

DÉPARTEMENT DE L'OISEArrondissement de : **BEAUVAIS**Commune de : **BEAUVAIS****FICHE D'IDENTITÉ, DE DOMICILE
ET D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR**Manifestation du : **30 août 2026**

Nom : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Domicile :
N° et rue : _____

Commune : _____ Département : _____

N° carte d'identité
ou N° permis de conduire : _____

Délivré(e) le : _____

Par : _____

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne pas avoir déjà participé à deux autres brocantes (ou autres vide-greniers) dans l'année civile (Article R 321-9 du Code pénal) et que les marchandises qu'il envisage d'offrir à la vente ou à l'échange sont des objets personnels et usagés, non volés, non recelés et non achetés pour cette occasion (Article L 310-2 du Code de commerce).

Fait à : _____ le : _____

Signature,



NOTE D'INFORMATION

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à un marché aux puces ou à une foire à la brocante.

Vous n'êtes inscrit ni sur le registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet que de vendre des objets personnels et usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente. Elle n'est pas renouvelable.

ATTENTION :

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire.

☞ Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par les articles L 324.9, L 324.10 et L 362.3 du code du travail qui prévoient une peine de deux ans d'emprisonnement et 30 490 € d'amende pour travail illégal par dissimulation d'activité.

De plus :

☞ L'article 441.7 du code pénal prévoit une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 245 € d'amende pour faux en écriture et dissimulation d'information.

☞ Les articles 321.1 et suivants du code pénal prévoient des peines d'emprisonnement de 5 ou 10 ans et des amendes de 381 123 € à 762 245 € pour toute situation de recel caractérisée.